



Le Portevoix

fneeq 

Vol 3, no 6

SOMMAIRE

- 1 Mot d'introduction
- 2 Projet d'allocation des ressources enseignantes 2013-2014
- 3 Capsule convention
- 4 Midi-info assurance-emploi : une réussite !
- 5 « Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions »
- 6 Au calendrier
- 7 Petit lexique pour une école humaniste
- 8 Préparation à la retraite : appel aux intéressés
- 9 « Écos » du CACE
- 10 Pétition pour la consignation des bouteilles d'eau
Condoléances
- 11 Apologie du logiciel libre dans les institutions d'enseignement
Compte rendu du 28^e congrès du Conseil central des Laurentides
- 13 Intéressé à participer à un comité du Conseil central ?
- 14 De l'assurance qualité et autres dérives...

Prochainement

5 juin 2013

Assemblée générale annuelle

12 juin 2013

Hommage aux retraités et dîner syndical de fin d'année

Votre comité syndical

Michel Milot, président
poste 2296

Isabelle Pontbriand, vice-présidente
poste 2777

Chantal Pilon, secrétaire générale
poste 2528

Sylvain Pinard, resp. aux dossiers syndicaux
poste 2778

Patrick Lebonnois, resp. aux dossiers syndicaux
poste 2248

Marie-Claire V. Toupin, adj. à l'exécutif
poste 7882

Informations

🌐 <http://see.clg.qc.ca>

✉ seeclg@clg.qc.ca

📘 Syndicat SEECLG

Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx
Le 27 mai 2013

Citation clin d'œil à cette année éprouvante et à l'arrivée des vacances :

« Vous êtes pas écœurés de mourir, bande de caves ? C'est assez ! »

Claude Péloquin

MOT D'INTRODUCTION

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information

Chers collègues,

Nous arrivons enfin à la fin de cette année scolaire épique ! Plus que jamais, les professeurs ont fait preuve d'un professionnalisme et d'un dévouement hors du commun ; un immense merci à tous ! Célébrons ensemble : les vacances sont à portée de main !

Ce dernier numéro du *Portevoix* de l'année 2012-2013 nous rappelle tout de même que se profile l'année 2013-2014 à l'horizon, de l'autre côté de ce repos bien mérité. Dans ce numéro, vous trouverez donc plusieurs informations très importantes en lien avec la préparation de la prochaine année scolaire, sur la tâche ainsi que sur certains enjeux qui nous occuperont encore l'année prochaine, autant au plan professionnel que syndical (notamment l'« assurance qualité » ; voir l'article « De l'assurance qualité et autres dérives... »).

Aussi, n'oubliez pas ces deux dates importantes pour bien boucler l'année : l'**assemblée générale annuelle** (notamment avec l'élection des membres des divers comités) le **5 juin** à 12 h 30 (local D-415) et le duo « hommage aux retraités et dîner syndical de fin d'année » le 12 juin (11 h au café étudiant puis 12 h 15 au carrefour étudiant).

Enfin, nous offrons nos plus sincères remerciements à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à la vitalité de la vie syndicale au collège, autant par leur implication dans les divers comités, par leur contribution au journal syndical ou par leurs initiatives inspirantes.

Bonne lecture... et un très bel été à tous !



PROJET D'ALLOCATION DES RESSOURCES ENSEIGNANTES 2013-2014

Par Michel Milot, président du SEECLG et du CRT

En avril et mai, les réunions du CRT sont très chargées parce qu'elles sont consacrées à tout ce qui concerne la répartition des ressources enseignantes entre les disciplines pour l'année suivante. Le Collège a déposé son projet d'allocation le 30 avril dernier et, au terme de quatre rencontres, la partie syndicale a, pour une des rares fois depuis une vingtaine d'années, signifié son accord avec la partie patronale sur le projet renégocié. Sans être parfait – on constate toujours le manque de ressources – ce projet respecte les balises de la convention collective et celles que nous nous sommes données ces dernières années.

Certaines coordinations le constateront, il y a un étranglement notable des ressources du volet 2. Bien que nous ayons travaillé à partir du document « Règles de répartition des enseignants entre les disciplines » qui respecte les balises que nous nous sommes données collectivement en 2010, il est clair que ces règles doivent être peaufinées. Ce sera donc au plan de travail du SEECLG en septembre prochain!

La convention collective stipule que le volet 2 doit servir pour les coordinations départementales, les coordinations de programmes, les centres d'aide ainsi que certaines activités de programme comme l'implantation, l'évaluation ou le développement des programmes. Or aucune de ces ressources n'ont pu être allouées aux activités de programme car, des **21,78 ETC** disponibles au volet 2, 84% sont allées aux différentes coordinations et 16 %, aux centres d'aide. Les coffres sont donc à sec pour le volet 2 et il ne reste plus un sou pour le reste. Heureusement, certaines activités de programme sont financées par la colonne D.

Un des problèmes avec les « Règles de répartition des enseignants entre les disciplines », selon vos représentants au CRT, vient du fait que la coordination départementale, contrairement à la coordination de programme, fluctue en fonction

des inscriptions. C'est ainsi que la diminution des inscriptions aux différents cours de la formation générale (français, anglais, philosophie et éducation physique) prévues par le Collège est malheureusement assortie d'une diminution assez significative de la coordination départementale dans certaines de ces disciplines. Aucune coordination de programme n'est touchée.

Par ailleurs, même si la convention stipule que 72% des ressources du volet 2 doivent servir pour les coordinations (selon la proportion 62% pour les départements et 10% pour les programmes), le pourcentage sera bien de 62% pour les départements, mais de 22% pour les programmes l'an prochain. Alors que certains coordonnateurs de départements crient famine, on peut se demander si il est normal qu'un surplus de ressources ne soit accordé qu'aux coordinations de programme. Le hic, c'est qu'on doit puiser à la même enveloppe (la même tarte!) pour combler tous ces besoins et que les ressources sont insuffisantes.

Enfin, les demandes syndicales votées lors de la dernière assemblée générale ont réellement été entendues. Notons l'augmentation de la libération syndicale de **2,5 ETC** à **3 ETC**, la diminution de la réserve pour la suppléance de **5 ETC** à **4 ETC**, la création d'un comité paritaire sur la tâche et le respect de nos balises concernant les nouvelles ressources pour les nombreuses PES (**5,51 ETC**). Le Collège s'est notamment engagé en CRT à faire les vérifications et les démarches nécessaires afin de vérifier s'il est possible de réduire davantage la réserve pour la suppléance par l'utilisation des coûts de convention et l'utilisation maximale de l'argent que reçoit le Collège pour chaque ETC financé¹.

L'équipe du CRT ressort donc satisfaite du processus de négociation.

1. Voir l'article « Bilan d'utilisation 2011-2012 et projet d'allocation des ressources 2012-2013 » du *Portevoix* du 14 décembre 2012 qui portait sur ce sujet.

En chiffres, ça donne quoi?

Les prévisions de financement 2013-2014 déposées au CRT le 30 avril dernier sont relativement stables. En effet, le Collège a utilisé **362 ETC** (voir tableau 1) cette année et prévoit en utiliser **360 ETC** l'an prochain. De plus, le Collège

envisage d'utiliser **7,8 ETC** de la sous-embauche accumulée (sur le surplus accumulé total de **14,44 ETC**). Le projet de répartition des ressources prévoit donc une sur-embauche : il y aura plus de profs engagés que de profs financés en 2013-2014 (voir tableau 2).

Tableau 1 : Financement et utilisation 2012-2013 (excluant l'allègement)

	Automne 12 (état)	Hiver 13 (état)	2012-2013 (moyenne annuelle)
ETC financés	382,83	340,74	361,79
ETC répartis	371,87	351,89	361,88
Sous (sur) embauche	10,96	(11,15)	(0,09)

Tableau 2 : Projet de répartition 2013-2014

	Automne 13 (projet)	Hiver 14 (projet)	2013-2014 (moyenne annuelle)
ETC financés	383,48	336,43	359,95
ETC répartis	386,54	348,94	367,74
Sous (sur) embauche	(3,06)	(12,51)	(7,79)

Le projet de répartition 2013-2014 complet est accessible en ligne sur le site Web du Syndicat.

Pour toute question concernant la tâche, vous pouvez me joindre au poste 2296 ou à mon adresse courriel michelmilot@hotmail.ca

CAPSULE CONVENTION

Par Chantal Pilon, secrétaire générale du SEELG

Si vous avez moins de trois ans d'ancienneté, lisez cet article!²

Au cours des prochains jours, nous serons en pleine opération de répartition des tâches. L'ordre de priorité d'engagement et la procédure d'affichage doivent donc faire l'objet d'une attention particulière de la part de tous les profs qui n'ont pas obtenu leur permanence. C'est encore plus vrai pour les profs qui ont moins de trois ans d'ancienneté!

Normalement, vous pourrez consulter la liste de priorité sur PaieNet au courant de la semaine prochaine. À côté de votre nom, vous apercevrez un des codes suivants qui déterminera votre priorité. Les voici dans l'ordre :

2. Cet article fait référence aux articles de la convention collective suivants : Art. 5-1.10 (page 41) — Art. 5-3.01 (page 46) — 5-3.04 (page 47) — Art. 5-4.17 b) (page 70). Vous pouvez consulter la convention collective sur le site Web du SEELG et sur celui de la FNEEQ.

a)7 : Vous avez obtenu un **poste** au cours des trois années précédentes et vous avez priorité sur les postes et les charges.

b)3 : Vous avez **plus de trois ans d'ancienneté**.

b)5 : Vous avez obtenu un **temps complet annuel** au cours des trois années précédentes.

b)6 : Vous avez assumé une **tâche** d'enseignement au cours des trois années précédentes.

Soyez donc vigilant, surtout si vous enseignez dans plus d'un collège! En effet, si un de vos collègues obtient un temps complet annuel alors que ce n'est pas votre cas, il pourrait obtenir une **priorité** supérieure à la vôtre, et cela, même si vous avez plus **d'ancienneté**.

Par ailleurs, notez bien que le fait de participer à la répartition des tâches et de signer votre tâche ne vous dispense pas de postuler selon la procédure. Et encore une fois, c'est sur PaieNet que vous

trouverez le document que nous vous encourageons à lire attentivement.

La dernière chose sur laquelle nous attirons votre attention est le fait que le lien d'emploi avec le Collège s'éteint après trois ans (6 sessions) si aucune tâche n'a été assumée pendant ce temps.

Dans le doute, n'hésitez pas à communiquer avec vos représentants syndicaux.

MIDI-INFO ASSURANCE-EMPLOI : UNE RÉUSSITE !

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux

Le mardi 14 mai dernier, 30 membres du personnel, tous syndicats confondus, ont assisté à une rencontre d'information sur l'assurance-emploi autour d'un buffet froid. À cette occasion, M. Guy Martin, un des conseillers juridiques les plus qualifiés à la CSN dans ce dossier, nous a entretenus en détail de la réforme Harper si dommageable pour la condition des chômeurs en général. La présentation touchait les cinq volets que modifie la nouvelle loi d'assurance-emploi : les obligations liées à la recherche active d'emploi, la déduction des revenus d'emploi du montant des prestations, le calcul des prestations ainsi que leur durée, les mécanismes d'appel.

Plusieurs questions de nos participants ont permis de préciser le resserrement des conditions d'accessibilité au régime qui, de l'avis de tous, désavantage de plus en plus les travailleuses et les travailleurs en affaiblissant ce filet de sécurité sociale. Quand nous apprenons qu'il y a en moyenne, au Canada, 7 travailleurs pour chaque emploi disponible, il y a lieu de se questionner sur

la pertinence de réduire l'accessibilité à l'assurance-emploi plutôt que de créer de nouveaux emplois... Et à part le Québec qui conteste haut et fort cette contre-réforme, le reste du Canada demeure bien silencieux. Ça devrait changer lorsque le ROC (*Rest of Canada*) vivra les contrecoups de la récente loi C-38.

Bref, ce fut un bel événement intersyndical. Merci à tous les participants! Propagez l'information!



« LE QUÉBEC, FORT D'UN RÉSEAU COLLÉGIAL DANS TOUTES LES RÉGIONS »

Par Michel Milot, président du SEECLG, et Patrick Lebonnois, responsable aux dossiers syndicaux



Les 18 et 19 avril dernier se tenait, à Saguenay, le colloque « Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions » auquel deux membres de votre exécutif ont participé. Il s'agissait d'un événement réellement unique puisque celui-ci était organisé conjointement par la Fédération des cégeps, la FNEEQ-CSN et la FEC-CSQ. D'ailleurs, la Directrice des études et le nouveau Directeur général du Collège Lionel-Groulx étaient sur place.

La survie des cégeps en région est une situation préoccupante.

« Les enjeux et les défis sont grands. Le déclin démographique dans certaines régions, lié au vieillissement de la population et à la baisse de natalité, contribue à la fragilisation de plusieurs programmes d'études, voire de certains établissements. Selon les prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les cégeps verront leurs inscriptions diminuer de 26 500 étudiants de 2011 à 2020.

En plus d'être les portes d'accès de l'enseignement supérieur, les cégeps sont des acteurs importants de la recherche. Ils préparent nombre d'étudiants à l'université et forment des techniciens et des techniciennes dont la qualité de la formation n'est plus à démontrer. En ce sens, ils contribuent à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et de haut niveau. Ils animent également la vie sportive et culturelle au sein de leur communauté, contribuant [à son] développement socioculturel. La démonstration du dynamisme du réseau collégial n'est plus à faire.

Si des programmes devaient fermer, cela pourrait accentuer l'exode des jeunes, forcés d'aller étudier hors de leur région, et qui éventuellement, poursuivraient leur vie active de travailleurs et de citoyens ailleurs. Ces régions perdraient également des enseignants, et par le fait même leur expertise. Selon les résultats de l'enquête *Aide-nous à te connaître*, réalisée à l'automne

2012 par la Fédération des cégeps, 21 % des étudiants en provenance des régions qui amorçaient leurs études collégiales étaient des étudiants de première génération, alors que cette proportion s'élevait à près de 15 % dans les grands centres. »³

En allocution d'ouverture, Pierre Duchesne, le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, est venu rappeler le rôle et l'importance d'un réseau collégial fort et cohérent sur l'ensemble du territoire québécois. D'origine saguenéenne, le ministre, rapport Parent à la main, a souligné l'apport important des cégeps dans la scolarisation des Québécois. Lui-même diplômé de première génération, il a rappelé que les cégeps permettent chaque année à de plus en plus de Québécois de s'instruire et ainsi de se sortir de la spirale de la pauvreté. Il a poursuivi en notant au passage que faire des études supérieures collégiales – acquis majeur de la Révolution tranquille – est un moment privilégié pour saisir notre histoire, notre littérature et notre culture. Bien déterminé à assurer la pérennité du réseau collégial, M. Duchesne a salué la présence de M. Guy Demers au colloque. Celui-ci est le président du chantier sur l'offre de formation collégiale et, dans la foulée du Sommet sur l'enseignement supérieur, il doit rendre un rapport final en juin 2014.

Nous avons ensuite eu droit à une conférence donnée par Éric Pineault sur le développement régional et sur le rôle des cégeps. Éloquent et inspirant, le professeur d'économie politique à l'UQÀM a rappelé aux participants l'importance d'« habiter le territoire », plutôt que de « l'occuper », en se dotant de politiques structurantes et intelligentes pour l'avenir. « Les cégeps peuvent jouer le rôle de développeurs de régions », a-t-il souligné. « Avec leur double mission, former des futurs universitaires ou travailleurs éclairés et critiques, les cégeps ont ce qu'il faut pour relancer le Québec vers quelque chose de nouveau, de plus respectueux et de plus humain ». En axant sa conférence sur l'importance

3. Communiqué de la FNEEQ, 19 avril 2013, [en ligne] http://www.fneeq.qc.ca/fr/accueil/communiqués/communiqués_2013/cegep/Comm-006.html

de penser le développement localement, Pineault a insisté sur le fait qu'il ne faut surtout pas s'enfermer dans une logique de l'austérité et que, bien au contraire, l'État doit non seulement réinvestir dans l'éducation collégiale, mais aussi se doter de politiques d'investissement ciblées afin repenser les décisions vers ce qu'il a appelé la « modernisation écologique de l'économie ».

Enfin, la journée du 19 avril a permis aux membres des différentes fédérations de discuter de 4 grands thèmes soit :


- l'offre de programmes et la nécessité d'avoir une gestion nationale de celle-ci;

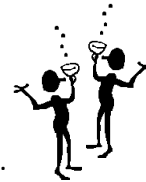
- le financement des cégeps en général et plus particulièrement des cégeps en région;
- les moyens à mettre en place afin de redynamiser la formation continue;
- la mobilité étudiante.

La trentaine d'ateliers qui ont réuni, aux mêmes tables, des professeurs et des membres de directions de collèges ont donné lieu à des discussions très fructueuses. Il était notamment très intéressant de constater le fort consensus dégagé sur l'importance de maintenir les cégeps sur tout le territoire québécois. Espérons que les décisions politiques seront à la hauteur des attentes des participants.


AU CALENDRIER

« LOCAL »

- 29-30-31 mai : Deuxième bloc de journées d'encadrement et de soutien des élèves.
- 5 juin : Assemblée générale annuelle du SEECLG.
- 7 juin : Fin des cours de la session hiver 2013.
- 10 juin : Réunion de la commission des études.
- 11 juin : Réunion du comité des relations de travail.
- 12 juin : Hommage aux retraités et dîner syndical de fin d'année.
- 14 juin : Date de remise des notes pour la session hiver 2013 (avant 16 h). / Début des vacances.
- 16 août : Retour au travail.
- 21 août : Début des cours. 



« NATIONAL »

- 29-30-31 mai : Conseil fédéral (FNEEQ-CSN) à Montréal. 
- 30-31 mai : *24 heures pour un Québec apprenant* (visitez le site de l'événement organisé par l'ICEA au www.icea.qc.ca/site/québec-apprenant).
- 4 au 6 juin : Colloque de l'AQPC.
- 15 juin : Festival des solidarités 2013, ayant pour thème cette année "Dépasser le modèle extractiviste canadien" (préoccupations environnementales : pétrole albertain, minières, etc.). Pour la programmation complète, rendez-vous sur : <http://journal.alternatives.ca/spip.php?article7358&archives=2013-06>
- 19 juin : Fin de la mise en candidature pour les postes aux quatre comités du CCL.
- 19 juin : Conférence publique sur le syndicalisme en Amérique latine (locaux de la CSN, 1601, rue de Lorimier, à partir de 18h30).
- 20 juin : Table ronde sur le sujet de la solidarité syndicale internationale, expériences de l'Amérique latine (locaux de la CSN, de 9h à midi)



PETIT LEXIQUE POUR UNE ÉCOLE HUMANISTE

Par Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEELG

Cette année, pour poursuivre la réflexion autour du problème de la marchandisation de l'éducation tant dénoncée pendant le printemps dernier, j'ai eu le plaisir de partager avec vous, dans cette chronique « Petit lexique pour une école humaniste », certaines observations sur ces mots qui se sont glissés dans notre vocabulaire et qui, sans qu'on s'en aperçoive, viennent dénaturer notre rapport à l'éducation.

Je vous ai proposé de dire « population étudiante » (ou « effectif étudiant ») plutôt que « clientèle étudiante » (*Portevoix* du 14 novembre 2012), « institution » plutôt que « organisation » (*Portevoix* du 14 décembre 2012), « direction » plutôt que « administration » (pour parler de la direction des études ou de la direction générale, puisque le mot « administration » renvoie au conseil d'administration du Collège; *Portevoix* du 6 mars 2013) ou encore « réputation » (ou « renommé ») du Collège plutôt que « image de marque » (*Portevoix* du 24 avril 2013).

Pour la dernière chronique de ce petit lexique, j'avais envie de partager avec vous une réflexion proposée par Jean Murdock (secrétaire général de la FNEEQ) lors de la conférence à laquelle il a participé dans le cadre du Forum Social Mondial de

Tunis cette année, conférence qui s'intitulait « La résistance aux réformes néolibérales de l'éducation ». Dans cette allocution, il s'est appliqué à faire la différence entre une approche humaniste de l'éducation et une approche marchande en donnant des exemples d'oppositions observées lors du Sommet sur l'enseignement supérieur du mois de février dernier, pour chacun des quatre grands thèmes abordés. Comme vous le constaterez, ces oppositions sont très significatives!

Oppositions entre une approche marchande et une approche humaniste de l'enseignement supérieur (par Jean Murdock; résumé de son exposé)

« Les quatre rencontres préparatoires au Sommet sur l'enseignement supérieur ont permis de mesurer l'opposition entre les visions humaniste et marchande de l'éducation. L'approche humaniste s'appuyait notamment sur les principes de développement individuel et social dans une relation d'apprentissage soutenue entre les enseignantes et les enseignants, les élèves et la société. La vision marchande, quant à elle, présentait plutôt l'éducation dans sa dimension économique dans un rapport étroit entre le client, les services éducatifs et les marchés. »

LES OPPOSITIONS

Approche marchande	Approche humaniste
Inscrite dans une logique économique marchande de compétitivité et de rentabilité.	Axée sur le développement individuel et social dans toutes ses dimensions.
Rapport client-services-marchés.	Relation maître-élève-société .

Thématique de la qualité de l'enseignement

Approche marchande	Approche humaniste
Évaluation externe d'assurance qualité.	Collégialité et autogestion.
Comparaison internationale et concurrence.	Contribution au développement et coopération.
Évaluation et mesure de la performance.	Perfectionnement et soutien à l'enseignement.
Standardisation des contenus et des pratiques pédagogiques.	Reconnaissance de la diversité des approches et des méthodes pédagogiques.

Thématique de l'accessibilité aux études supérieures

Approche marchande	Approche humaniste
Droits de scolarité et tarification.	Gratuité et accessibilité.
Contribution individuelle.	Égalité des chances.
Excellence et sélection.	Persévérance, réussite et lutte au décrochage.
Modulation des coûts selon les programmes d'études.	Universalité.
Rationalisation et optimisation des programmes.	Harmonisation et complémentarité de la formation.

Thématique sur le financement et la gouvernance

Approche marchande	Approche humaniste
Financement selon la clientèle (par tête de pipe!).	Financement selon les besoins.
Lien avec les entreprises.	Lien avec le développement des collectivités.
Gouvernance assurée par les acteurs externes.	Gouvernance collégiale exercée par le milieu.
Développement institutionnel et créneaux d'excellence.	Définition d'objectifs communs et variété de l'offre de formation.
Concurrence inter-établissement.	Collaboration et complémentarité entre les établissements.

Thématique sur la recherche et le développement

Approche marchande	Approche humaniste
Économie du savoir.	Transmission des savoirs.
Besoins des entreprises et du marché.	Besoins des communautés et des individus.
Vision utilitariste de la recherche.	Soutien au développement des connaissances.

PRÉPARATION À LA RETRAITE : APPEL AUX INTÉRESSÉS

Par Sylvain Pinard, responsable du dossier retraite



Comme vous le savez, le Conseil central des Laurentides offre chaque année trois sessions de préparation à la retraite. Cette année encore, nous avons réussi à y envoyer plusieurs de nos membres. Par conséquent, il n'y a plus que quelques noms sur notre liste des membres désireux d'assister aux deux fins de semaine que durent ces sessions. Je vous prie donc de communiquer avec moi si ces sessions vous intéressent, que je puisse ajouter votre nom sur notre liste de participants potentiels pour

l'automne ou l'hiver prochain. Mais faites vite, car l'ordre de priorité dépend du moment où je reçois votre «candidature»! Bien entendu, si vous vous inscrivez, nous communiquerons avec vous avant chaque session en respectant l'ordre de priorité afin de savoir si vous désirez toujours assister à telle ou telle formation et si vous êtes disponible aux dates proposées.

Tous ceux qui ont suivi cette session en sont ressortis emballés. Ne manquez pas cette occasion, gratuite de surcroît. Vous pouvez me joindre au poste 2778.

« ÉCOS » DU CACE

Par Annick Caron, professeure de biologie et membre du CACE

Voici une petite chronique visant à mieux communiquer les informations entre le CACE (comité d'action et de concertation en environnement) et les enseignants du Collège Lionel-Groulx. Vous y retrouvez différentes informations. Bonne lecture!

Certification Cégep Vert niveau Excellence

Depuis quelques années déjà, le Collège Lionel-Groulx participe au programme *Cégep Vert* d'Environnement Jeunesse. La certification *Cégep Vert du Québec* est une certification annuelle touchant l'ensemble de la communauté collégiale. Elle invite à la concertation, dans une perspective d'amélioration continue et de développement responsable et viable.

Cette certification *Cégep Vert* requiert plusieurs actions de la part des différents acteurs au collège. Ainsi, il doit y avoir un comité d'action et de concertation en environnement ([CACE](#)), une [politique environnementale](#), un [bilan environnemental](#), un [plan d'action](#) et un [rapport d'activités environnementales annuel](#). De plus, des formations en éducation relative en

environnement (ERE) doivent être reçues par le Collège et l'une des instances du Collège doit organiser des activités de sensibilisation. Pour la certification niveau 3, un fonds vert a été instauré à partir d'une cotisation de 5\$ sur le prix de la vignette de stationnement. Ces éléments constituent la base de la certification *Cégep Vert* niveau Excellence.

Ce qui distingue le niveau Excellence des autres niveaux (1, 2 et 3), c'est l'application de principes d'amélioration continue en répondant à au moins deux des critères énumérés ci-dessous la première année. Pour les années suivantes, le Collège doit maintenir les principes choisis les années précédentes, mais doit aussi en ajouter un nouveau chaque année, et ce, afin de pouvoir conserver sa certification niveau Excellence.

LES PRINCIPES D'AMÉLIORATION CONTINUE SONT :

- créer un poste permanent à l'environnement;
- créer un poste permanent à temps plein en environnement;
- offrir des formations spécialisées aux membres du CACE en fonction de leurs responsabilités;
- adhérer à une certification supplémentaire;
- intégrer le volet environnemental ou le développement durable dans le projet éducatif de l'établissement, le plan stratégique, le plan d'activités et le plan d'action;
- intégrer l'environnement dans le cursus scolaire d'au moins deux cours, dans deux départements;
- réaliser des activités de rayonnement (visibilité, sensibilisation, formation) dans le milieu;
- créer des emplois étudiants en lien avec le développement durable;
- organiser un événement écoresponsable;
- mettre en place des mesures d'efficacité énergétique;
- mettre en place des mesures permettant la réduction des matières résiduelles;
- mettre en place des mesures permettant la réduction de la consommation de papier;
- mettre en place des mesures permettant l'économie d'eau;
- mettre en place des mesures favorisant l'intégration d'un aménagement paysager durable;
- se doter d'une politique d'achats responsables;
- mettre en place des mesures favorisant le transport actif;
- mettre en place des mesures favorisant le transport collectif;

- intégrer le développement durable dans le cursus d'au moins deux cours obligatoires, dans deux départements;
- inclure, dans la politique d'évaluation des apprentissages, l'intégration des trois sphères du développement durable lors de la réalisation des travaux étudiants et des examens dans les matières qui s'y prêtent;
- organiser une semaine ou un mois du développement durable;
- adopter et appliquer un plan d'investissement responsable;
- mettre en place des services alimentaires durables;
- créer un poste permanent à temps plein en développement durable;
- développer des partenariats avec des acteurs sociaux dans la communauté;
- mettre en place des mesures favorisant le bien-être des employés;
- mettre en place un programme de reconnaissance de l'implication bénévole.



Comme vous pouvez le constater, certains de ces critères ne nous concernent pas directement, notamment la politique d'achats responsables, l'économie d'eau ou la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique. Cependant, les principes suivants entraîneront éventuellement une réflexion et des changements graduels dans notre enseignement.

- Intégrer l'environnement dans le cursus scolaire d'au moins deux cours, dans deux départements (*ce qui se fait déjà dans des cours, notamment de biologie, de chimie et certains de philosophie*).
- Mettre en place des mesures permettant la réduction des matières résiduelles.
- Mettre en place des mesures permettant la réduction de la consommation de papier (*l'impression automatique recto-verso des imprimantes du Collège, plus de documents offerts aux élèves en ligne, la correction de certains travaux à l'ordinateur ne représentent que quelques exemples parmi tant d'autres*).
- Intégrer le développement durable (DD) dans le cursus d'au moins deux cours obligatoires, dans deux départements (*il est à noter que le développement durable et l'environnement ne font pas référence au même concept, mais que l'un, le DD, fait partie de l'autre*).
- Inclure, dans la politique d'évaluation des apprentissages, l'intégration des trois sphères du développement durable lors de la réalisation des travaux étudiants et des examens dans les matières qui s'y prêtent (*cela se fera fort probablement lors de la prochaine mise à jour de la PIEA*).

Nous pouvons d'ores et déjà commencer cette réflexion afin de voir venir ces changements qui arriveront éventuellement, mais graduellement.

PÉTITION POUR LA CONSIGNATION DES BOUTEILLES D'EAU

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux

Le Comité Environnement du Conseil central des Laurentides vous invite à signer la pétition qui demande au gouvernement du Québec de légiférer afin d'obliger la consignation des bouteilles d'eau en plastique. Et pour cause : 200 millions de ces bouteilles sont vendues au Québec chaque année, et plusieurs se retrouvent dans la nature; du pétrole entre dans la fabrication de ces contenants; la consignation permettrait d'alléger les sites d'enfouissement d'autant de déchets.

La pétition qui vient d'être lancée comporte déjà plus de 700 signataires, voulez-vous en être? Pour plus d'informations et pour signer la pétition, rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3699/index.html>

Que quelques clics, pour l'environnement.
Merci!



CONDOLÉANCES



Nous avons une pensée de réconfort pour Josée Sanscartier, professeure de techniques administratives, et pour sa sœur Julie Sanscartier, professeure de techniques administratives à la formation continue, dont la mère est décédée récemment. Nous offrons nos sympathies à la famille et aux amis dans le deuil.

APOLOGIE DU LOGICIEL LIBRE DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

*Par le comité école et société (FNEEQ-CSN) dont fait partie Christiane Carrère, professeure d'anthropologie
Article 53 (mai 2013)*

« La prochaine commande de logiciels du gouvernement du Québec, commande de plus de 1 milliard 400 millions, ira en totalité à des compagnies de logiciels propriétaires. Rien pour le libre. »

Daniel Pascot, président de FACIL ⁴

La liberté pour Jean-Paul Sartre s'exprime par notre capacité à faire des choix. Pour cet homme d'action, même lorsque l'on ne choisit pas, on choisit. On choisit de ne pas choisir. Nous avons tous délibérément choisi de ne pas choisir de logiciels libres dans nos milieux de travail, dans nos classes, dans nos syndicats, dans notre fédération ou dans notre vie citoyenne. Ce qui implique d'importantes conséquences.

Locataires de nos moyens de production

Les intrusions du privé dans le système d'éducation public québécois sont nombreuses et cette tendance lourde ne nous semble pas évidente à infléchir. Une manifestation de la marchandisation de l'éducation plus apparente, et qui est malheureusement moins souvent objet de revendication, est celle du recours systématique aux logiciels propriétaires. Comme si ce recours était naturel et que nous étions condamnés à rester éternellement locataires. Pourtant, nous avons besoin en tant qu'enseignantes et enseignants de recourir au matériel informatique comme nous avons besoin de respirer. L'air est un bien commun, les programmes informatiques ne nous appartiennent pas même si nous en sommes esclaves.

Le matériel informatique comme bien commun

Vous fermez votre téléphone intelligent en arrivant dans votre salle de classe. Vos étudiantes et étudiants le font aussi pour vous éviter de ne communiquer qu'à des têtes penchées. Ont-ils encore des yeux? Vous donnez un cours sur la collaboration, le travail d'équipe et les exigences éthiques de la vie en société. Ce cours, vous l'avez préparé à la maison à la sueur de votre plaisir en utilisant un logiciel Microsoft, un logiciel propriétaire. En classe, vous présentez vos notes de cours sur un incontournable « *PowerPoint* » sans vous rappeler qu'en français on dit : diaporama. Comme si le diaporama était disparu pour devenir une marque de commerce de Microsoft, tout comme le fichier *Excel* qui remplace la feuille de calcul. Comme s'il n'y avait aucune alternative à l'utilisation de ce produit. Votre institution a installé la toute dernière version partout. Vous en perdez votre latin. L'organisation visuelle du logiciel est totalement nouvelle. Vous devez vous le réapproprier. Il est plus ou moins compatible avec la version que vous pensiez posséder.

4. **FACIL, pour l'appropriation collective de l'informatique libre**, est une association à but non lucratif dédiée à la promotion de l'informatique libre et des formats ouverts.

Vous voulez utiliser une police qui facilite la lecture à vos étudiantes et étudiants dyslexiques. Jugée trop dispendieuse et, peut-être par scepticisme ou ignorance, qui sait, votre institution refuse de procéder à son installation. Vous proposez une version libre de droit. On vous répond que c'est trop compliqué. C'est souvent compliqué, la gestion des programmes dans les institutions d'enseignement...

Les notes finales, vous les faites parvenir par *Omnivox*, ou un truc du genre que votre institution a acheté exprès pour ça, sans réellement vous consulter à propos d'applications pédagogiques plus satisfaisantes. Après tout, les logiciels n'ont pas à être au service de la pédagogie.

Vos collègues travaillent sur le logiciel *Autocad*, hors de prix pour les étudiants. Il y a des *bugs* dans la dernière version et il est impossible qu'ils effectuent eux-mêmes les corrections. Vos collègues doivent attendre la prochaine version que l'institution achètera à fort prix. Conscients de cette situation, vos collègues procèdent à la création d'un logiciel maison qui serait plus adapté au contexte pédagogique. L'aventure est un désastre. Le système maison est incompatible avec le système d'exploitation de l'institution. Ce serait compliqué de le faire « rouler ». C'est souvent complexe, la gestion du parc informatique dans les institutions. Seuls certains en ont la capacité. Pourtant, les institutions ont les moyens de dégager des programmeurs qui pourraient par exemple les assister dans la création de logiciels alternatifs et procéder à les adapter aux besoins de leurs cours.

Épuisé, vous vous changez les idées en faisant votre rapport d'impôt. Vous vous butez encore à la présence et à l'utilisation systématique de logiciels propriétaires dans toutes les sphères de votre vie : vous devez déboursier pour utiliser le logiciel obligatoire pour faire votre devoir de citoyen.

Les vertus du libre

Contrairement au logiciel propriétaire, le logiciel libre, parce qu'il est plus souvent gratuit, permet d'échapper à la prison de la consommation. Contrairement aux logiciels dont les profits n'appartiennent qu'à des multinationales, le modèle du logiciel libre correspond davantage au modèle coopératif. Ce sont des utilisateurs qui en deviennent les producteurs. Les améliorations des produits correspondent aux besoins réels des utilisateurs. Ils ne créent pas le besoin, ils y répondent. Ils permettent à plusieurs d'exprimer leur créativité. Ils sont le produit de l'intelligence collective. Ils favorisent le partage du matériel, de la connaissance et du savoir. Ils rendent les utilisateurs moins dépendants et plus autonomes, plus actifs que passifs. Sur le plan pédagogique, ils permettent des ajustements rapides au contexte d'apprentissage et ouvrent la voie à des expériences pédagogiques de collaboration et de création. Pour Patrice Bertrand, président du Conseil national du logiciel libre, « *l'open source* ouvre un univers qui relève d'une démarche humaniste, par laquelle nous bâtissons ensemble un patrimoine de connaissances disponibles pour l'humanité entière ».

Et si...

Et si, à l'instar de nos collègues du Cégep de Rimouski, de certains ministères français (la France s'est dotée d'un Ministère de l'économie numérique), de certaines municipalités européennes, de certaines universités parisiennes et de bien d'autres institutions à travers le monde, nous osions passer au libre? Et si la CSN, la FNEEQ migraient vers le libre? Et si votre institution, votre syndicat le faisait aussi? Et si on commençait progressivement à être libre en libérant quelques postes de travail pour les utilisateurs qui en éprouvent le besoin? Et si l'exploration et la participation active au monde informatique faisait maintenant partie de la vie académique?

On peut rejoindre le comité école et société à l'adresse : cesfneeq@csn.qc.ca.

COMPTE RENDU DU 28^E CONGRÈS DU CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux

Le dernier congrès triennal du Conseil central (auquel nous sommes affiliés) s'est tenu à Sainte-Adèle du 30 avril au 3 mai dernier. Le lac a calé. Tout est devenu fluide. Comme lors de tout bon congrès de la CSN qui se respecte, nous avons eu droit à plusieurs débats, principalement autour des multiples amendements proposés aux statuts, règlements et politiques en place et des 17 propositions d'orientation du CCL. En filigrane de ces discussions, nous avons cette année une course à la présidence alors qu'Alexandre Fecteau convoitait le poste contre Louise Jetté, la présidente sortante. Mme Jetté a été finalement réélue et continuera pour un 4^e mandat d'affilée. Deux nouveaux vice-présidents ont aussi prêté serment pour rejoindre l'équipe des 4 v.-p. du CCL.

Un congrès, c'est une myriade de rencontres, d'allocutions dont celle du président de la CSN, M. Jacques Létourneau, de rapports de l'exécutif sortant, de projections budgétaires pour les prochains trois ans, etc. Plus spécifiquement, nous nous sommes penchés sur l'étude de faisabilité de la construction d'un nouveau bâtiment qui répondrait mieux à nos besoins; la décision finale sera prise au mois d'août prochain, lors d'un congrès spécial où nous pourrons nous prononcer.

De plus, nous avons eu droit, en conférence ou en kiosque, à la présentation d'informations tous azimuts sur le Fondation CSN, sur le Camp Vol d'été Leucan CSN, sur la lutte du comité femmes contre les pubs sexistes, sur Équiterre, sur Pro-

consigne, sur les médias sociaux au sein des syndicats, sur Couche-Tard, sur la campagne d'éducation politique CSN et sur six syndicats en conflit avec leur lot d'injustices (imaginez, le syndicat des travailleurs d'Olymel vient de fêter sa cinquième année et demie de conflit... un lock-out si long qu'une douzaine de leurs membres sont décédés... c'est à en pleurer!).

Enfin, en marge des débats formels, nous avons trouvé le temps de souligner le 1^{er} mai, fête des travailleuses et des travailleurs, ainsi que de partager un souper de solidarité afin de faire plus amples connaissances. Bien entendu, les préoccupations des quelque 89 syndicats CSN des Laurentides sont des plus variées : celles des employés municipaux, des travailleuses à l'œuvre dans le domaine de la santé, des menuisiers de la construction, des chauffeuses d'autobus, il y en a pour tous les goûts! Leurs préoccupations sont souvent bien loin de nos soucis de profs! Mais ce qui se dégage de la dynamique des 163 participants qui ont partagé ces denses moments, c'est le fort sentiment de mettre ensemble l'épaule à la roue afin de faire reculer l'inhumanité et les injustes aberrations dont sont capables tant d'insensibles employeurs. Et tout ça dans un esprit de solidarité. S'ouvrir à de tels discours ouvre le cœur. Dommage que bien peu de vous, mes chers collègues, aient pu assister à un tel événement. Peut-être à un prochain congrès? Essayez une fois pour voir...

INTÉRESSÉ À PARTICIPER À UN COMITÉ DU CONSEIL CENTRAL?

Par Sylvain Pinard, responsable aux dossiers syndicaux

Suite au récent congrès du Conseil central des Laurentides, les membres aux différents comités doivent être renouvelés. Le Conseil central vient d'ouvrir la mise en candidature qui se terminera le 10 juin 2013. Les quatre comités sont ceux de la condition féminine, de la vie régionale et de la mobilisation, de santé-sécurité ainsi que de

l'environnement et du développement durable. Si vous voulez savoir en quoi consistent les mandats de chacun de ces comités, et si éventuellement vous désirez poser votre candidature à l'un d'entre eux, communiquez avec moi, il me fera plaisir de vous renseigner sur ces postes qui demandent un engagement de trois ans.

DE L'ASSURANCE QUALITÉ ET AUTRES DÉRIVES...

Par Michel Milot, président du SEELG

Les 23 et 24 mai derniers se tenait, à Montréal, la neuvième et dernière réunion du regroupement cégep en 2012-2013. Assister à ces réunions est à la fois stimulant... et décourageant! Stimulant parce que c'est l'occasion de rencontrer des gens d'autres cégeps, d'échanger, de partager nos problèmes et astuces; on en ressort toujours avec de bonnes idées. Découragent parce que, souvent, nous prenons connaissances de nouvelles attaques à notre profession et à nos conditions de travail. Et cette dernière réunion ne fait pas exception!

En effet, le nombre de dossiers qui nous attendent l'an prochain confirme la nécessité de bien recharger les batteries cet été! Loin de moi l'idée de vouloir jeter de l'ombre sur l'année « normale » que nous anticipons tous et toutes, mais la prochaine année s'annonce corsée.

La CEEC se lance dans la métaévaluation!

Certains d'entre vous connaissent certainement la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC). Les nouveaux enseignants apprendront certainement à la connaître (et peut-être à la honnir). Mise en place en 1993 dans la foulée de la réforme Robillard, la CEEC est un organisme gouvernemental autonome qui « [...] a le mandat d'évaluer, pour tous les établissements auxquels s'applique le régime des études collégiales, la qualité de la mise en œuvre de leurs programmes d'études, leurs politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et leur application ainsi que leurs politiques institutionnelles d'évaluation des programmes et leur application.»⁵ La CEEC a d'ailleurs déposé récemment son rapport d'évaluation de la PIEA du Collège Lionel-Groulx, rapport déposé à la réunion de la commission des études du 23 mai 2013. Comble d'un surréalisme technocratique, la CEEC se lance maintenant dans la métaévaluation! En effet, « [à] partir de 2013, la CEEC passe en mode audit qualité : l'approche ne vise plus la qualité des

activités, mais plutôt la qualité des mécanismes internes d'assurance qualité.»⁶ Ainsi, la CEEC n'évaluera plus la qualité de nos politiques ou de nos programmes, mais bien de nos propres mécanismes d'évaluation de la qualité! La chronophagie⁷ à son meilleur! On est loin d'un enseignement humaniste...

Rappelons que l'*habilitation* d'un Collège à décerner ses propres diplômes fait partie de la liste des recommandations que peut faire la CEEC. L'ultime étape de cette nouvelle mission de la Commission est, on peut le craindre, la disparition du DEC national. Plusieurs se rappellent certainement de l'année 2004 où, en réplique à la remise en question du réseau collégial par le ministre de l'Éducation de l'époque, Pierre Reid, s'était orchestrée une vaste campagne de la Coalition-cégeps sous le thème « Diplômes locaux, diplômes inégaux », campagne qui était parvenue à bloquer la disposition d'habilitation contenue dans la loi, disposition qui existe toujours, mais qui n'a jamais été appliquée.

Une politique pour les accommodements?

Au gigantesque dossier de l'assurance qualité, s'ajoute l'obligation des Collèges de se doter d'une Politique institutionnelle (une autre!) concernant la population étudiante ayant des besoins éducatifs particuliers (EBP). Nous devons être très vigilants sur cette question. En effet, de nouvelles ressources enseignantes sont absolument nécessaires, car le fardeau qu'impose l'accommodement de ces étudiants est assurément un facteur d'alourdissement de notre tâche.

Le RAC dans tous ses états!

Par ailleurs, comme si la cour n'était pas assez pleine, le phénomène de la Reconnaissance des acquis et compétences (RAC) se développe de manière fulgurante et chaotique dans le réseau

5. Site de la CEEC, Gouvernement du Québec, 2009, [en ligne], <http://www.ceec.gouv.qc.ca/>

6. Document d'orientation présenté à la réunion du regroupement cégep des 23 et 24 mai 2013, *Assurance qualité, la CEEC se lance dans la métaévaluation*, page 7.

7. On parle souvent de « chronophagie » pour décrire l'augmentation du temps exigé pour compléter les tâches administratives et bureaucratiques.

collégial. Bien que nous soyons pour la reconnaissance des acquis, c'est la façon dont la RAC se développe qui nous inquiète. En effet, dans certains collèges, ce sont des DEC entiers qui se font reconnaître par la RAC. Le service de la Formation continue des collèges engage alors des « experts de contenus » qui, à l'aide de grilles préparées par le Ministère, valident l'atteinte des compétences des personnes qui en font la demande et qui paient pour ce « service ». Or ces « experts de contenus » ne sont pas, sauf quelques exceptions, des professeurs et font ce travail non-syndiqué à 35\$-40\$ la compétence. Nous avons entendu des histoires d'horreur à ce sujet.

Soins infirmiers en danger de mort?

Dernier sujet inquiétant abordé lors de ce regroupement cégep : la menace de déquali-


fication du DEC en soins infirmiers. Prenez le temps de lire l'information que nous vous avons distribuée (le carnet collégial déposé dans vos casiers de profs ainsi que le bloc-notes transmis par Colnet). Bien que le dépôt du rapport du comité interministériel soit reporté en octobre, cette bataille n'est pas encore gagnée!


Il est toujours possible de venir signer la pétition au local syndical (F-202). Nous avons déjà remis une centaine de signatures parmi lesquelles une bonne cinquantaine provenant de membres de la direction et du personnel de soutien. À vous les profs!

Bon, on se quitte là-dessus, bonnes vacances, nous en avons grand besoin!



Si vous avez des questions, des commentaires ou des textes que vous aimeriez publier dans le *Portevoix*, il vous est possible d'envoyer un courriel ou de téléphoner à Isabelle Pontbriand, vice-présidente du SEECLG et responsable à l'information.

 ipontbriandseeclg@gmail.com

 450 430-2120, poste 2777



Nous sommes sur Facebook ! Recherchez l'utilisateur Syndicat SEECLG et devenez ami avec lui!